

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

N° de la demande : 2011-1905
Demande : Catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (ajout ou modification de mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Express SG
Numéro d'homologation : 28262
Matière active (m.a.) : tribénuron-méthyle à 50 %
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2068486

Contexte

Le produit Express SG, qui contient 50 % de tribénuron-méthyle (herbicide de groupe 2), est homologué pour la répression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges sur les terrains en jachère d'été et dans les champs où l'on doit semer du blé de printemps (y compris du blé dur), du blé d'hiver, de l'orge de printemps, de l'avoine, des graines à canaris, des cultures de légumineuses, dans les pâturages et les parcours naturels, ainsi que sur le tournesol résistant au tribénuron-méthyle (p. ex., le tournesol ExpressSun SU7). La dose d'application figurant sur l'étiquette de l'Express SG est de 7,5 g de m.a./ha. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuel, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le titulaire souhaite par la présente demande modifier l'homologation de l'Express SG afin d'inclure deux mélanges en cuve pour la répression de l'avoine sauvage (de deux à six feuilles) et la suppression de la sétaire verte (de deux à six feuilles) sur le tournesol ExpressSun SU7 (de deux à huit feuilles).

- Express SG à raison de 7,5 g de m.a./ha + Select EC à raison de 45,6 g de m.a./ha + Amigo à 1 % v/v
- Express SG à raison de 7,5 g de m.a./ha + Centurion EC à raison de 45,6 g de m.a./ha + Amigo à 1 % v/v

Le titulaire ne propose aucun changement concernant les cultures ou la dose d'utilisation de l'herbicide Express SG.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise car elles n'ont pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise, car aucune modification n'a été apportée à la formulation ni au profil d'utilisation du produit.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée au site ni au profil d'utilisation du produit.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité et la tolérance des cultures résultant de trois essais combinés ont été fournies à des fins d'examen. Ces essais ont été menés au Manitoba et en Saskatchewan en 2009 et 2010. On a évalué le mélange en cuve d'Express SG à raison de 7,5 g de m.a./ha plus Select EC à raison de 45,6 g de m.a./ha plus Amigo à 1 % v/v, et on l'a comparé à chaque ingrédient du mélange appliqué seul.

Dans deux essais, le mélange en cuve d'Express SG plus Select EC plus Amigo a produit une répression moyenne de la sétaire verte de 83,1 % en milieu de saison et de 85,6 % en fin de saison. Étant donné que l'on a observé une répression de la sétaire verte inférieure à 80 % dans l'un des deux essais, à la fois en milieu et en fin de saison, l'ARLA soutient l'ajout de l'allégation de réduction de la sétaire verte sur l'étiquette.

Dans trois essais, le mélange en cuve d'Express SG plus Select EC plus Amigo a produit une répression moyenne de l'avoine sauvage de 89,5 % en fin de saison, avec une répression supérieure à 80 % dans tous les essais. Par conséquent, l'ARLA confirme que l'allégation de répression de l'avoine sauvage peut être ajoutée sur l'étiquette.

Les données indiquent également que la répression des mauvaises herbes à grandes feuilles obtenue avec l'herbicide Express SG ne serait pas compromise par le mélange en cuve avec du Select EC.

Les dommages causés au tournesol ExpressSun SU7 de variété 63N82 suite à l'application du mélange Express SG plus Select EC plus Amigo ont fait l'objet de trois essais. Aucun dommage n'a été observé au cours des essais, quelle que soit la période de la saison. Outre les données provenant des essais sur le terrain, il faut également prendre en compte le fait que l'Express SG est homologué à une dose de 7,5 g de m.a./ha pour le tournesol ExpressSun SU7, et que Select EC l'est aussi à une dose de 45,6 g de m.a./ha pour tous les types de tournesols. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir d'augmentation d'effets nocifs dangereux pour le tournesol ExpressSun SU7.

Conclusions

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Express SG afin d'y inclure le mélange en cuve de l'herbicide Express SG avec le Select EC et l'Amigo pour la répression de l'avoine sauvage et la réduction de la sétaire verte sur le tournesol ExpressSun SU7. Étant donné que l'herbicide Centurion EC est le produit étalon du Select EC, l'ajout sur l'étiquette du mélange en cuve de l'Express SG, du Centurion EC et de l'Amigo est également approuvé pour le même emploi.

Références

PMRA # 2048402: Express SG Herbicide + Clethodim Herbicide + Amigo Surfactant tank-mixture for control of wild oats and suppression of green foxtail in ExpressSun Sunflowers SU7. E.I. du Pont Canada Company. DACO. 10.2.3.3 and 10.3.2. March 15, 2011. pp. 87.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.